

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MERCREDI 12 OCTOBRE 2022**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absent : 1

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle du Vignarès, chemin du Moulin Neuf à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation :** 06 octobre 2022

**Date d'affichage :** 06 octobre 2022

**Étaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SAUVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK.

**Était absent :**

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2022-10/74 : PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT  
D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT  
SAISONNIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre III ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20221012-DEL\_2022\_10

Vu le Décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-347 du 12 mars 2012 relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels pour faire face à un surcroît d'activité lié à un accroissement temporaire d'activité ou à la saison ou à tout autre motif ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité ou accroissements saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des services techniques, affaires scolaires, restaurant scolaire, sécurité, et administratifs.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **CRÉE**, à partir du 14 octobre 2022, les postes de contractuels suivant dans les services ci-après :

▶ 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif au sein du pôle des services techniques - Accroissement Temporaire d'Activité ;

▶ 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif au sein du pôle Cabinet du Maire – service communication - Accroissement Saisonnier ;

▶ 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif ASVP / OVP au sein du pôle Sécurité Tranquillité Publique - Accroissement Saisonnier ;

▶ 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires (32/35<sup>ème</sup>) rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'ATSEM au sein des écoles - service des Affaires Scolaires - Accroissement Saisonnier ;

▶ 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein du service Affaires Scolaires et plus particulièrement du restaurant scolaire– Accroissement Saisonnier ;

▶ 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires (20/35<sup>ème</sup>), rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein du service Affaires Scolaires et plus particulièrement du restaurant scolaire– Accroissement Saisonnier ;

▶ 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des services techniques - unité voirie – Accroissement Saisonnier ;

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2184 01388-2 0221012-DEL\_2022\_10

► 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des services techniques - unité sports – Accroissement Saisonnier ;

► 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des services techniques - unité nettoyage – entretien du Centre-Ville – Accroissement Saisonnier ;

► 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des services techniques - unité nettoyage – Accroissement Temporaire d'Activité ;

► 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des services techniques - unité espaces verts – Accroissement Temporaire d'Activité ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats requis et à engager les dépenses correspondantes qui seront imputées au chapitre 012 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Rosy FERRIGNO  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Et la publication sur le site internet de la Ville le : 14 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com



**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 14/10/2022**  
Application agréée E.fep@fr.com